UNION EUROPÉENNE
Région PAYS de la LOIRE
CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Communauté de Communes Sud Retz Atlantique

Charte Forestière du Territoire Sud Retz Atlantique



Programme d'actions :

Pour une forêt multifonctionnelle et un territoire résilient

CNPF
FIBOIS PAYS DE LA LOIRE
LOGNE ET GRAND-LIEU
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

Table des matières

Préambule 4
Contexte territorial 5
Diagnostic et enjeux 6
Premier diagnostic de 2019 : 6
Méthodologie du diagnostic approfondi 10
Questionnaire à la population 10
Retour sur les Ateliers de Réflexion sur les Boisements (ARB) 12
Orientation et enjeux de la charte forestière 14
Enjeu 1 : Restructurer les espaces forestiers et boisements du territoire 16
Regrouper les propriétaires forestiers 16
Faciliter la vente et l'achat de parcelles 17
Accompagner les petits propriétaires dans leurs projets forestiers 18
Enjeu 2 : Renforcer la filière forêt-bois locale et favoriser les circuits courts 19
Donner plus de visibilité aux entreprises de la filière 19
Développer le bois énergie sur le territoire 20
Encourager la production de bois de qualité « bois d'œuvre » 22
Mettre en avant de nouveaux débouchés 24
Enjeu 3 : Accompagner les acteurs vers une gestion durable des boisements 25
Développer les Documents de Gestion Durable (DGD) 25
Adapter les travaux forestiers aux enjeux environnementaux 26
Enjeu 4 : Adapter les forêts locales aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux 27
Favoriser la séquestration du carbone 27
Prendre en compte la biodiversité 29
Encourager le stockage et la substitution carbone par l'utilisation du matériau bois 31
Enjeu 5 : Considérer les enjeux sociaux des espaces naturels 32
Récréer un lien entre habitants et propriétaires forestiers 32
Eduquer autour des enjeux forestiers 33
Faciliter l'accès à la nature des habitants 34
Enjeu 6 : Conserver et dynamiser le patrimoine arboré 35
Connaitre le territoire 35
Planter, gérer et valoriser les haies 36
Encourager toutes les initiatives de boisements 37

Annexe A 38
Annexe B 42
Annexe C 47

Figures :

Figure 1 - Carte des forêts du territoire 5
Figure 2 - Les activités pratiquées en forêt par les répondants. (choix multiples) 11
Figure 3 – Nombre de visites des répondants en forêt par année et satisfaction vis-à-vis de cette fréquence. 11
Figure 4 – Les freins qui limitent les activités en forêt des répondants insatisfaits de leurs nombres de visites. (choix multiples) 11

Tableau 1- Rapport de la surface de la catégorie sur la surface boisée totale du territoire 5
Tableau 2 - Nombre de questionnaires envoyés dans les différentes communes 6
Tableau 3 - Utilisation de la forêt par son propriétaire 6
Tableau 4 - Intérêt pour la charte parmi les propriétaires répondants en fonction de leurs catégories de surface 7
Tableau 5 - nombre de répondants souhaitant voir se mettre en place les actions suivantes : 7
Tableau 6 - Thématiques des journées de formation proposées 8
Tableau 7 - Pistes d'action au premier diagnostic 9
Tableau 8 - Retroplanning du second diagnostic 10

Acronymes :

ADEME	Agence de la transition écologique
ARB	Atelier de Réflexion sur les Boisements
CCSRA	Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DGD	Documents de Gestion Durable
Fibois Pays de la Loire	Interprofession de la filière forêt-bois
GERM	Groupement des Entreprises de la Région de Machecoul
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
ONF	Office national des forêts
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

Préambule

La Loire Atlantique est un département où la forêt est assez faiblement représentée avec environ 8% de boisements. L'espace rural de ce département est essentiellement dédié à l'agriculture et notamment à l'élevage bovin. Au cours des dernières décennies, le développement des grandes cultures et du maraîchage a aussi fortement contribué à façonner les paysages. Les forêts se sont ainsi retrouvées reléguées à une place secondaire dans l'aménagement du territoire. Néanmoins, leur rôle est de mieux en mieux appréhendé et l'intérêt pour l'arbre et la forêt va grandissant grâce à la prise de conscience écologique et la mise en évidence de ses bénéfices environnementaux dans le contexte d'évolution climatique accélérée.

Cette charte forestière se fixe ainsi le double objectif de redonner au sein du territoire de Sud Retz Atlantique une plus grande place à la forêt dans la reconquête de sa diversité paysagère et de conforter le rôle de l'arbre dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi la charte forestière s'inscrit-elle comme une action forte dans le Plan Climat Air Energie et Transition Ecologique. En 2019, la Communauté de Communes a lancé un premier diagnostic[1] des forêts du territoire dans la perspective d'adoption d'une charte sur le territoire.

Le travail de diagnostic a permis de mettre en évidence le potentiel des forêts sur le territoire. Des élus, des propriétaires, des exploitants et des acteurs moteurs de la filière ont validé l'opportunité économique, environnementale et sociétale et la faisabilité d'une charte forestière sur le territoire.

La Communauté de Communes souhaite donc que la charte forestière soit un véritable guide pour orienter le développement du territoire vers une gestion durable de sa ressource forestière mais aussi un outil pour lutter contre le recul de la biodiversité, séquestrer le CO2, réguler les températures et bien d'autres fonctions encore.

[1] « *Diagnostic forestier sur la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique* » - *Mémoire de Fleur Alonso - 2019*

Contexte territorial

La Communauté de Communes est composée de huit communes depuis le départ de Villeneuve en Retz en 2020. Ce changement modifie les chiffres donnés dans le premier rapport de 2019 réalisé par Fleur Alonso.

On utilisera les données suivantes pour la CCSRA (en se basant sur la définition des forêts de l'IGN) :

- Les forêts représentent **3459,4 hectares** sur les 35 132 hectares du territoire soit **9.8 %**
- Il y a 1891 comptes de propriétés différents et 2174 propriétaires composent ces différents comptes de propriétés.

Catégorie de surface	*Nombre de comptes de propriétés*	*Pourcentage*
Supérieur ou égal à 25 ha	17	0,90%
Entre 10 ha compris et 25 ha exclus	26	1,37%
Entre 1 ha et 10 ha exclus	368	19,46%
Inférieur ou égal à 1 ha	1480	78,27%
Total	1891	

TABLEAU 1- RAPPORT DE LA SURFACE DE LA CATEGORIE SUR LA SURFACE BOISEE TOTALE DU TERRITOIRE

- Les documents de gestion durable sont des outils essentiels lorsqu'on cherche à implanter une charte forestière du territoire. Actuellement, on recense 28 documents de gestion :19 Plans Simples de Gestion et 9 Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles ce qui représente 1 588 ha (environ 46 % des forêts).

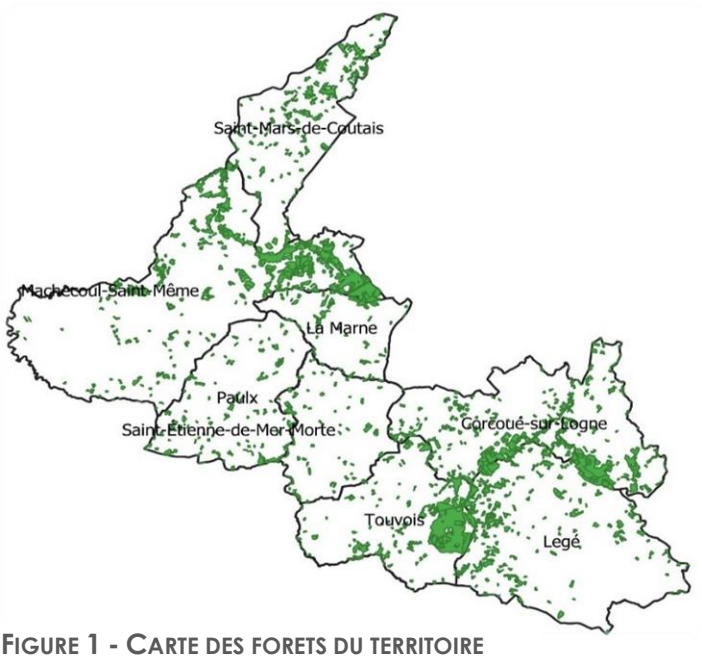


FIGURE 1 - CARTE DES FORETS DU TERRITOIRE

Diagnostic et enjeux

Premier diagnostic de 2019 :

Le premier diagnostic a été axé principalement sur le bois énergie pour justifier l'intérêt d'une charte et susciter le lancement d'une dynamique locale.

Un questionnaire envoyé aux plus grands propriétaires de chaque commune a permis d'éclairer la relation des propriétaires avec leurs boisements.

TABLEAU 2 - NOMBRE DE QUESTIONNAIRES ENVOYES DANS LES DIFFERENTES COMMUNES

Commune	Nombre de questionnaires envoyés
Legé	53
Touvois	35
Machecoul-Saint-Même	41
Saint-Etienne de Mer Morte	27
Paulx	44
Saint Mars de Coutais	44
Villeneuve-en-Retz	29
Corcoué-sur-Logne	42
Total	343

Un total de 63 réponses a été comptabilisé dans le temps de l'enquête. Ces retours ont permis de faire les constats suivants :

- Les petits propriétaires se sentent très peu concernés par la charte forestière et la gestion de leurs parcelles.

- La grande majorité des propriétaires contactés ont reçu leurs forêts en héritage et ceux qui les ont achetées sont souvent plus motivés et possèdent de plus grandes surfaces.

- Peu de propriétaires ont indiqué avoir un document de gestion durable. Le plus souvent signalé était le Plan Simple de Gestion étant donné son caractère obligatoire au-delà de 25 hectares.

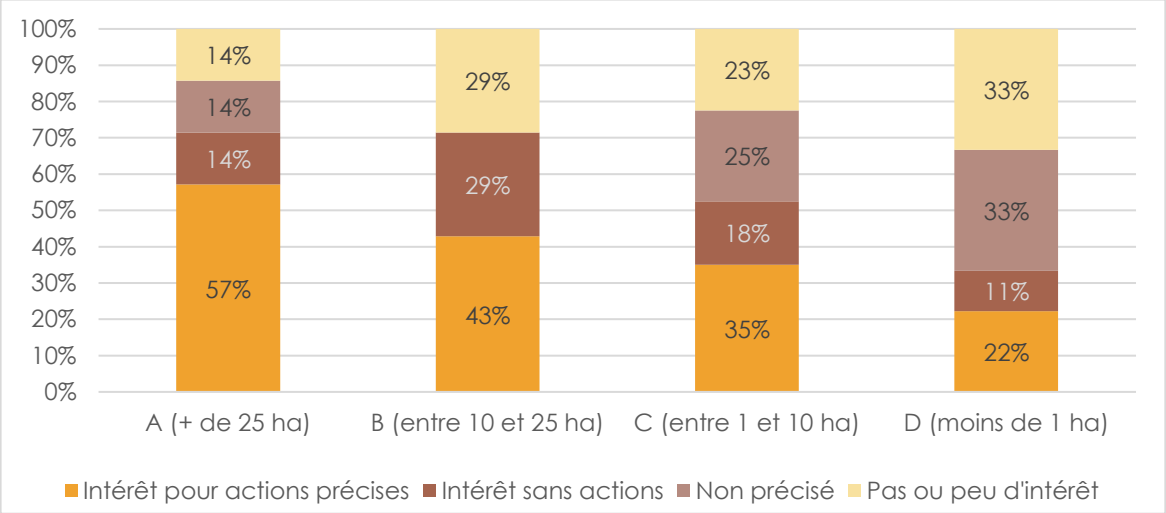
- Les principales utilisations de la forêt par leurs propriétaires sont les suivantes :

TABLEAU 3 - UTILISATION DE LA FORET PAR SON PROPRIETAIRE

Utilisation	Pourcentage
Source de bois énergie (autoconsommation)	80%
Lieu de loisir personnel	70%
Coupes et ventes de bois	66%
Patrimoine à préserver	60%
Source de revenu par location de chasse	50%

- Les attentes des propriétaires forestiers envers la charte n'étaient pas toujours formulées. Cependant, leurs intérêts ont tout de même été notifiés pour la plupart (tableau ci-dessous)

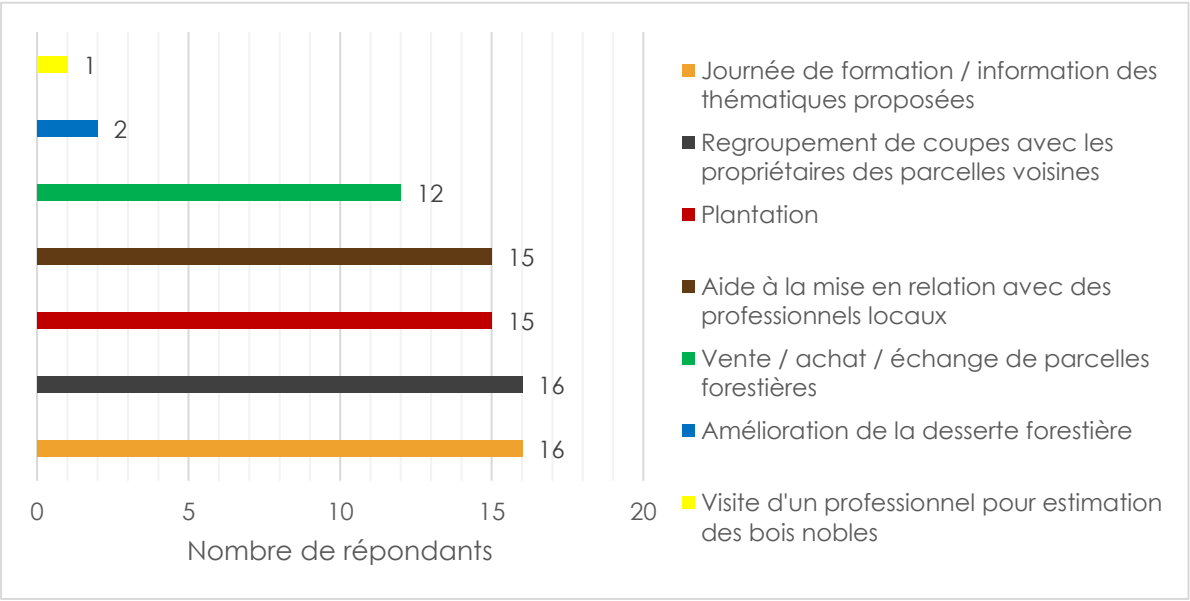
TABLEAU 4 - INTERET POUR LA CHARTE PARMI LES PROPRIETAIRES REPONDANTS EN FONCTION DE LEURS CATEGORIES DE SURFACE



Ce graphique permet de souligner que plus le propriétaire appartient à une catégorie de surface boisée importante, plus son intérêt est important. Ils sont aussi les plus à même de cocher les actions concrètes proposées, ce qui démontre des connaissances de base en gestion forestière.

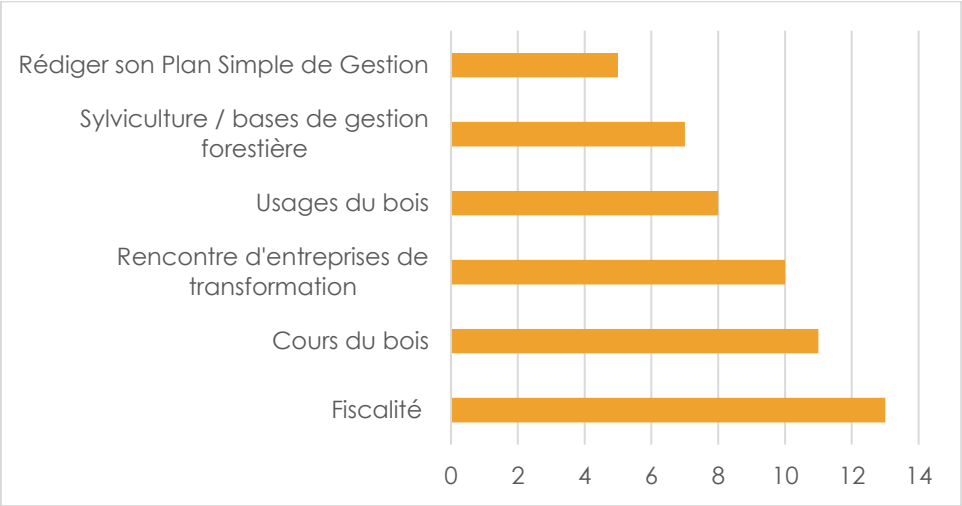
Les propositions d'actions et le nombre de réponses correspondant sont présentés dans le graphique ci-dessous.

TABLEAU 5 - NOMBRE DE REPONDANTS SOUHAITANT VOIR SE METTRE EN PLACE LES ACTIONS SUIVANTES :



Les répondants avaient aussi la possibilité de choisir des thématiques spécifiques pour les journées de formation. Le nombre de répondants intéressés par chaque thématique est présenté ci-dessous.

TABLEAU 6 - THEMATIQUES DES JOURNEES DE FORMATION PROPOSEES



Le questionnaire aux propriétaires éclaire ainsi en partie sur leurs attentes. Il faut néanmoins prendre du recul vis-à-vis des réponses obtenues car les propriétaires qui ont pris le temps de compléter et de renvoyer le questionnaire, restent des personnes intéressées par leurs boisements. De plus, les catégories de surface C et D étaient peu représentées dans les retours de questionnaires.

Des ateliers par commune ont ensuite permis de préciser la dynamique forestière sur le territoire. Lors du premier diagnostic, ces comités locaux ont eu pour mission de préparer l'inventaire des boisements en préparation. Les participants formaient des groupes hétérogènes d'acteurs amenés à côtoyer la forêt sous ses nombreux aspects. Dans la composition de ces comités se trouvaient :

- Des propriétaires forestiers
- Des agriculteurs
- Les chasseurs
- Les randonneurs
- Les élus communaux et intercommunaux.

Les principales informations ressorties de ces comités sont, avec la validation de la cartographie des espaces boisés, les suivantes :

• Il y a peu de gros diamètres pour faire du bois d'œuvre sur le territoire.

• Le bois bûche est de moins en moins demandé aux propriétaires forestiers avec pour hypothèse qu'il n'est plus autant utilisé qu'auparavant.

• Il y a quelques friches au niveau des coteaux de vignes qui pourraient être boisées.

• Les haies sont un enjeu arboré qui interroge beaucoup les participants aux ateliers.

• La pratique de la chasse est considérée par certains comme un obstacle à l'accès à la forêt.

Les pistes dégagées pour une charte forestière suite à ce premier diagnostic sont les suivantes.

TABLEAU 7 - PISTES D'ACTION AU PREMIER DIAGNOSTIC

Mobiliser les propriétaires forestiers
Accompagner les propriétaires dans la mutualisation de leurs travaux forestiers ou dans le regroupement de leurs parcelles
Favoriser l'accès à l'information (SIG, documents informatiques, papiers etc…)
Approfondir la connaissance de la filière
Développer les contacts avec les entreprises de l'aval (Bois d'œuvre, énergie et industrie)
Communiquer sur le fonctionnement des chaufferies bois énergie
Mieux connaître le besoin en bois des entreprises locales
Diversifier les débouchés
Valoriser les petits bois en bois bûche pour insert et poêle à bois
Encourager la sylviculture adaptée aux besoins de bois d'œuvre
Développer une filière locale
Eviter le coût économique et environnemental du transport de plaquette
Centraliser pour créer une homogénéité des produits à l'échelle locale
Promotion du bois dans son utilisation
Mettre en avant la construction bois pour les bâtiments publics
Susciter un intérêt pour les chaufferies bois et réseaux de chaleur collectifs
Sensibiliser les particuliers aux usages du bois (construction, chauffage, ameublement...)
Inciter à réaliser des aménagements et ameublements en bois
Aider à la gestion forestière
Encourager les propriétaires à gérer durablement leurs forêts en les conseillant.
Former les propriétaires à la gestion forestière

Méthodologie du diagnostic approfondi

Suite aux élections municipales de 2020, les élus communaux et intercommunaux ont changé. Avec eux, les attentes à l'égard de la charte forestière ont évolué.

Le nouveau comité de pilotage du projet de Charte a souhaité qu'une place plus importante soit donnée à la biodiversité et aux enjeux sociaux et environnementaux. Le diagnostic initial a ainsi été enrichi grâce à de nouvelles contributions.

TABLEAU 8 - RETROPLANNING DU SECOND DIAGNOSTIC

Janvier	Redéfinition des objectifs avec le comité de pilotage
Février/Mars	Organisation des Ateliers de Réflexion sur les Boisements (ARBs) communaux Animation des ARBs communaux Rencontre avec des propriétaires et acteurs Questionnaire à la population Communication sur la charte forestière durant le mois de la forêt
Avril/Mai	Organisation et animation des ARBs professionnels avec les acteurs du territoire Rencontre avec les élus Organisation d'animation avec le public
Juin	Validation des actions et développement des fiches

Questionnaire à la population

L'objectif de ce questionnaire qualitatif a été de proposer aux habitants volontaires de donner leurs opinions sur la forêt et l'utilisation du bois. Il a été diffusé par le biais de différents médias qui ont réuni 98 participations.

Par définition, ce type de questionnaire ne donne pas des valeurs représentatives de l'ensemble de la population mais va plutôt retranscrire des courants de pensées présents sur le territoire. Ce sondage a été notamment très utile pour se familiariser avec les habitudes en forêt des habitants et mieux connaitre leurs besoins en matière d'accès à la nature.

Du fait de la communication autour de la charte forestière lors de la présentation du sondage et la longueur du questionnaire, il est possible qu'un biais se soit créé en encourageant les individus les plus concernés par ces thématiques à répondre.

Les graphiques suivants vont traiter de la relation entre les habitants ayant répondus et leurs activités en forêt :

FIGURE 2 - LES ACTIVITES PRATIQUEES EN FORET PAR LES REPONDANTS. (CHOIX MULTIPLES)

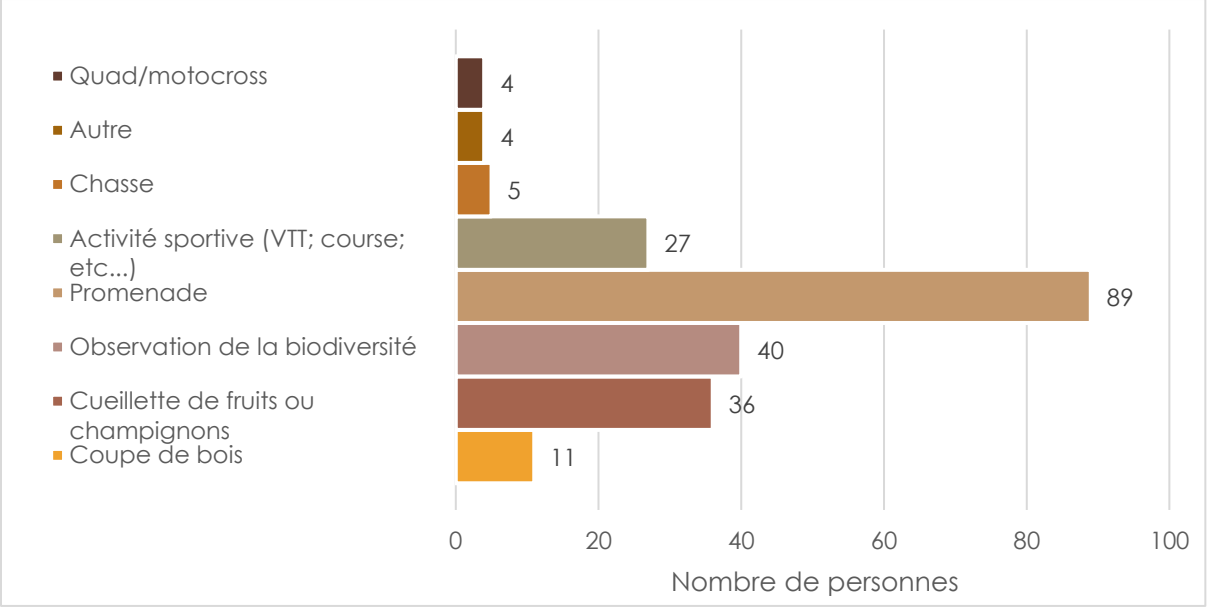


FIGURE 3 – NOMBRE DE VISITES DES REPONDANTS EN FORET PAR ANNEE ET SATISFACTION VIS-A-VIS DE CETTE FREQUENCE.

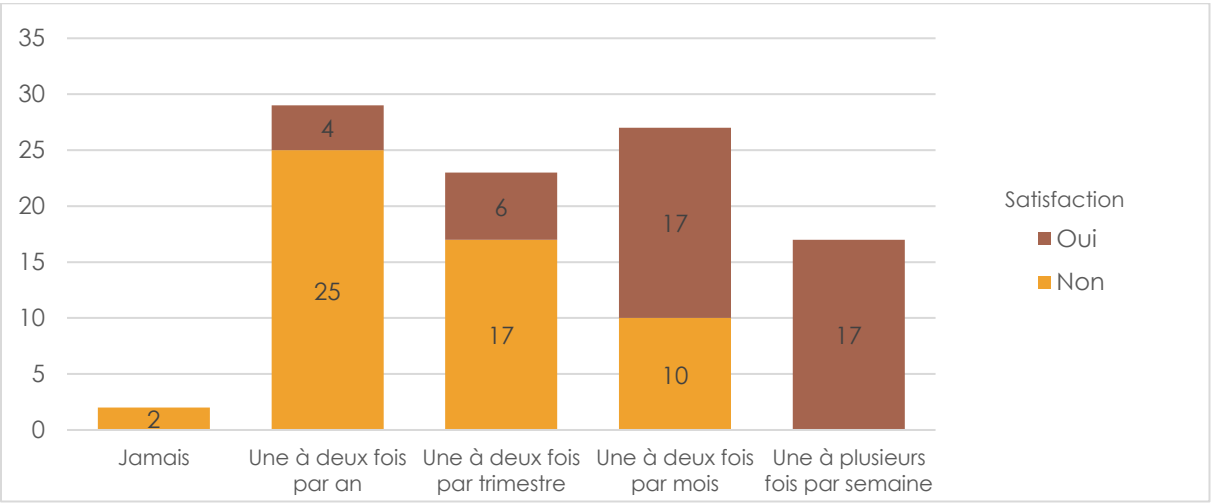
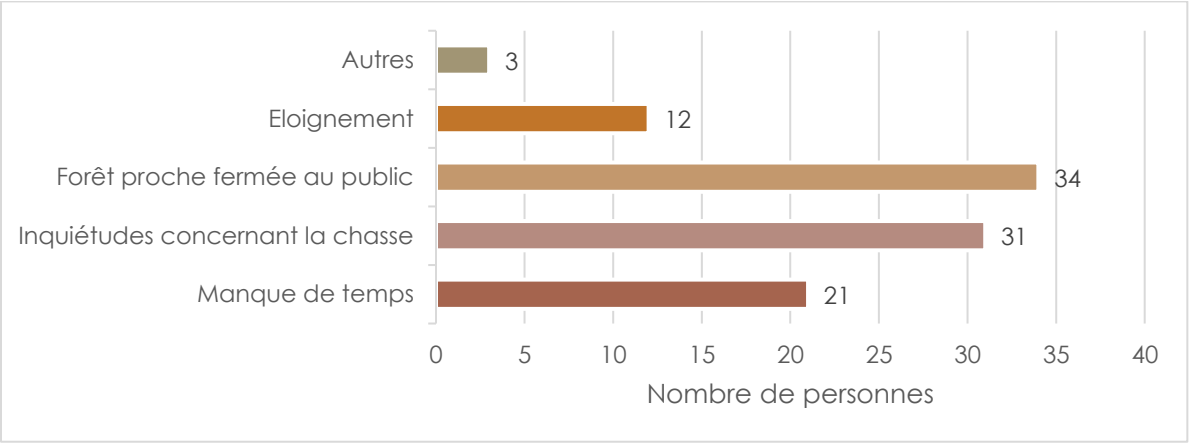


FIGURE 4 – LES FREINS QUI LIMITENT LES ACTIVITES EN FORET DES REPONDANTS INSATISFAITS DE LEURS NOMBRES DE VISITES. (CHOIX MULTIPLES)



Ces graphiques permettent de souligner plusieurs choses :

• Les forêts sont un lieu de promenades pour beaucoup de ménages (la quasi-totalité des répondants).

• La moitié des répondants souhaiteraient profiter plusieurs fois par mois de sorties en forêt. Parmi les habitants insatisfaits de leurs fréquences d'accès, les raisons qui se dessinent sont principalement un manque de temps souvent associé à l'éloignement par rapport à une forêt ouverte au public. Il est donc important que la charte forestière puisse permettre aux habitants un accès à un espace forestier ou arboré public ou bien, à minima, accessible (avec des conventions d'ouverture au public par exemple).

• Le second frein est l'inquiétude vis-à-vis de la chasse. Le premier graphique suppose que la population pratique moins la chasse et ne sera potentiellement pas au courant du fonctionnement de cette activité. Il est donc important de recréer une communication entre les chasseurs et les non chasseurs et de faciliter leur cohabitation.

Retour sur les Ateliers de Réflexion sur les Boisements (ARB)

Les ateliers ont été menés de manière semi directive. La discussion est restée assez libre, le but étant que les problématiques locales soient d'abord spontanément relevées. Certaines thématiques issues de ces échanges ont été approfondies afin d'enrichir le diagnostic. Parmi celles-ci, les points suivants sont ressortis :

• Les habitants sont très déconnectés des réalités forestières. Les plus grands propriétaires forestiers du territoire n'habitent pas sur la Communauté de Communes, la plupart des forêts sont closes et les habitants ne vont plus chercher leur bois bûche en forêt. Il y a donc une intolérance plus grande envers les coupes, une incompréhension devant la limitation de l'accès aux forêts et à l'inverse, une méfiance de la part des propriétaires forestiers devant la venue des habitants dans leurs bois.

• Le réchauffement climatique et la séquestration/stockage du carbone sont des points capitaux à aborder dans la charte forestière. En effet, bien que le PCAET aborde ce sujet du point de vue de la réduction carbone, il est aussi intéressant de réfléchir en complément de ces actions à la compensation carbone par un financement de services environnementaux locaux ou bien de projets de gestion forestière.

• La question de la filière bois d'œuvre a été développée lors des ateliers avec des professionnels de la filière forêt-bois intervenant sur le territoire (Annexes A et B). Malgré les difficultés d'approvisionnement sur le marché des matériaux, les entreprises étaient en grande majorité réticentes à l'idée de repasser à un approvisionnement local. Pour eux, il est plus simple et plus sûr de passer par des intermédiaires comme les grandes scieries qui leur assurent un approvisionnement continu de matériaux homogènes, sans rupture dans la chaine logistique. La principale difficulté de l'approvisionnement entièrement local est notamment que les coûts de coupe, de transport, de séchage et de stockage ne sont pas mutualisés comme le ferait une scierie. De ce fait, il y aurait une augmentation des

prix qui reviendrait à la charge de l'entreprise en plus d'un investissement logistique supplémentaire. Néanmoins, pour une petite quantité de bois, il est encore possible de faire du stockage et du séchage naturel au sein de l'entreprise. La solution n'est donc pas que chaque entreprise prenne en charge toute sa chaine d'approvisionnement mais plutôt de reformer un espace permettant la mutualisation de certains coûts (ex : sciage, stockage, séchage) sur le territoire.

• Le remembrement des terres agricoles a profondément marqué le paysage agricole en supprimant les haies mais aussi les chemins ruraux. Cette déstructuration du paysage bocager est source de problèmes au niveau environnemental (érosion des sols, disparition de trames vertes etc…) mais aussi au niveau social par la diminution des espaces bocagers ombragés, protégés du vent et propices à un tourisme de proximité. Des systèmes de compensation peuvent être recherchés soit par l'acquisition de boisements ouverts au public comme le fait la commune de Corcoué-sur-Logne ou bien par le réaménagement arboré des sentiers communaux et intercommunaux comme s'y est engagée la commune de Machecoul-Saint-Même. La mise en réseau des sentiers ainsi réarborés favoriserait la reconstitution des trames vertes sur tout le territoire.

• La gestion forestière doit prendre en compte la situation prégnante du morcellement forestier. Si les principales forêts sont déjà gérées du fait de leurs obligations à souscrire un plan simple de gestion, il n'en va pas de même avec les nombreux petits boisements épars quelquefois même inconnus de leur propriétaire. Souvent issus d'héritages, ces boisements sont peu ou pas gérés. Des regroupements par acquisitions ou tout simplement des accords pour une gestion mutualisée exonéreraient les petits propriétaires de cette charge. Pour faciliter ces transactions ou susciter l'émergence d'un plan mutualisé de gestion tout en préservant les propriétés et les usages traditionnels, le recours à un organisme neutre, public ou coopératif pourrait être envisagé.

• Les forêts du territoire sont parfois implantées sur des sols hydromorphes peu propices au développement d'essences de feuillus destinées au bois d'œuvre. Les étés très secs viennent appauvrir les ressources en eau des arbres alors que les hivers sont au contraire sources de saturation des couches supérieures du sol. L'accélération des phénomènes météorologiques exceptionnels dus au changement climatique va exposer des sujets fragiles voire des peuplements boisés entiers d'essences, à des épisodes imprévisibles de sécheresse sévère, de fortes et brutales précipitations accompagnées de vents violents et fatals pour des arbres mal enracinés. Des essences qui auparavant parvenaient à vivre sur les sols du territoire dépérissent ou ont plus de difficultés à se développer comme le chêne pédonculé, le châtaignier, le frêne etc...

• Des friches agricoles ou viticoles se sont boisées spontanément. On peut certes considérer que ces arbres sont adaptés au milieu dans lequel ils ont grandi, cependant ces essences peuvent rarement être conduites en vue d'usages « nobles » (ex : Aulne glutineux) ou sont parfois des essences dites pionnières, s'implantant même sur des sols inadaptés à leur développement sur le long terme (ex : chêne pédonculé). L'intervention humaine, notamment par la plantation d'essences d'avenir adaptées, est donc souvent nécessaire pour transformer ces boisements en forêts telles que nous les connaissons.

Toutefois, comme expliqué précédemment, le nombre d'essences locales se développant encore bien sur les sols du territoire diminue fortement au fil des années. Les pins maritimes ou laricio sont des essences qui peuvent vivre sur le sol forestier acide et hydromorphe du territoire et qui ont des débouchés économiques reconnus. Ainsi voit-on des propriétaires privilégier la sécurité économique en mettant en place des monocultures de pins sur de grandes surfaces. Pour éviter la surreprésentation d'une essence, il est nécessaire de former les propriétaires forestiers à la reconnaissance des sols, de promouvoir la diversification des essences mais aussi informer sur les différents itinéraires techniques sylvicoles (gestion irrégulière de la futaie etc…). *In fine*, cela permettrait de rendre les forêts plus résilientes aux changements climatiques à venir.

• Les arbres hors du contexte forestier sont une préoccupation souvent abordée par les élus ou les habitants. Que ce soit sous forme de haies ou bien d'arbres remarquables ou d'arbres urbains, les espaces arborés tendent à diminuer et les replantations font chaque jour la démonstration de choix d'essences inadaptées aux milieux. Là aussi, les besoins en formation, des élus, agents techniques communaux, entreprises d'aménagement sont nombreux et urgents.

Orientation et enjeux de la charte forestière

À la vue des problématiques très diverses soulignées lors de la phase d'élaboration de la charte, se dessine une volonté d'accompagner au mieux tous les aspects de l'arbre afin de voir se développer les bonnes pratiques et encourager les bénéfices environnementaux que réalisent les boisements bien gérés.

Enjeu 1	Restructurer les espaces forestiers et boisements du territoire 3 actions
Enjeu 2	Renforcer la filière forêt-bois locale et favoriser les circuits courts 4 actions
Enjeu 3	Accompagner les acteurs vers une gestion durable des boisements 2 actions
Enjeu 4	Adapter les forêts locales aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux 3 actions
Enjeu 5	Considérer les enjeux sociaux des espaces naturels 3 actions
Enjeu 6	Conserver et dynamiser le patrimoine arboré 3 actions

Légendes

Ligne « Priorité »

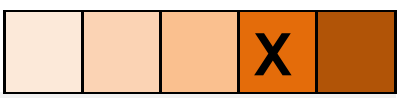
★	Non prioritaire
★★	Intermédiaire
★★★	Prioritaire

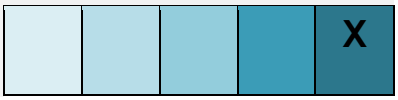
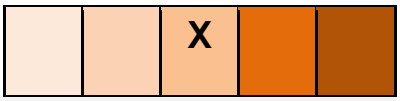
Ligne « Calendrier »

Action secondaire

Action principale

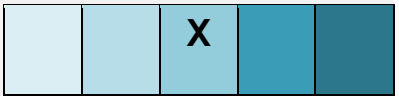
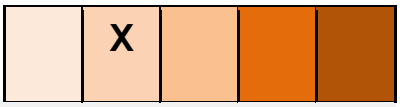
Enjeu 1 : Restructurer les espaces forestiers et boisements du territoire

Intitulé de l'action	Regrouper les propriétaires forestiers
Objectif stratégique	Redonner une dynamique à des parcelles forestières abandonnées en facilitant leur gestion par augmentation de la surface ou par une association de propriétaires.
Ambitions du territoire pour cette action	- Mieux connaitre les propriétaires forestiers du territoire et leurs projets. - Favoriser la mise en relation et la communication entre les propriétaires de parcelles voisines. - Inventorier et regrouper les petites parcelles. - Diminuer le morcellement sur les forêts du territoire.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	CNPF Communes du territoire
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Contacter les propriétaires de 25 à 1 ha n'ayant pas de documents de gestion ou n'ayant pas répondu à l'enquête précédente par courrier postal pour mieux appréhender leurs projets avec leurs parcelles. - Utiliser les moyens de communication locaux (bulletins communaux et communautaires ; réseaux sociaux ; flyers en mairie) pour interroger les gens sur leurs parcelles et les rediriger vers le chargé de mission en cas de projets forestiers. - Organiser des réunions avec les propriétaires voisins pour faciliter la création d'une gestion groupée (ex : sous forme d'ASL, plan de gestion concerté, chantier groupé…)
Indicateurs de suivi	- Nombre de propriétaires de petites surfaces ayant répondu [nb/an] - Nombre de projets de regroupement de travaux forestiers ou des documents de gestion à la suite des actions d'assistance et animations de la charte (nb/an)
Moyens financiers à consacrer	- Envoi des courriers - Flyers et brochures **Moyens financiers estimés** 
Temps de travail à consacrer	- Animation des réunions entre propriétaires voisins - Prise de contacts avec les propriétaires **Temps de travail estimé** 
Priorité de l'action	★★★
Calendrier	**2022** / **2023** / **2024** / **2025 et +**

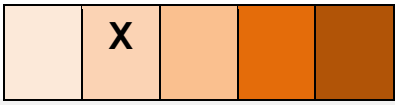
Intitulé de l'action	Faciliter la vente et l'achat de parcelles
Objectif stratégique	Redonner une dynamique à des parcelles forestières abandonnées en facilitant leur gestion par augmentation de la surface ou par une association de propriétaires.
Ambitions du territoire pour cette action	- Permettre de remobiliser des boisements abandonnés du territoire. - Reformer des parcelles de plus de 2 hectares pour favoriser la gestion. - Permettre à des habitants de devenir des propriétaires forestiers motivés par la gestion et l'entretien de leurs bois.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	CNPF Communes Chambre des notaires ONF
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Donner de la visibilité aux parcelles qui sont à vendre par le biais de plateforme comme La Forêt bouge. - Proposer des aides financières pour compenser les taxes notariales pour les achats des parcelles forestières. - Accompagner dans leurs démarches d'achats les particuliers souhaitant devenir propriétaires forestiers et les informer sur les documents de gestion. - Mettre en relation les acheteurs potentiels avec les vendeurs sur le territoire. - Acheter et mettre en vente certaines parcelles par des intermédiaires neutres pour éviter les conflits de voisinage (ex : Communes). - Utiliser le droit de préférence pour que les communes puissent augmenter leurs parcs de forêts communales et favoriser leur gestion.
Indicateurs de suivi	- Nombre de parcelles revendues (nb) - Surface des nouvelles propriétés supérieures à 2 ha reformées (en hectares) - Nombre d'annonces de parcelles mises en vente (nb)
Moyens financiers à consacrer	**Coût maximal à définir** Estimation : Pour un plafond de 200€ par dossier, et pour environ 30 participants, le coût maximal estimé est de 6000€ **Moyens financiers estimés** 
Temps de travail à consacrer	Accompagnement des acheteurs et des vendeurs Mise en relation des parties **Temps de travail estimé** 
Priorité de l'action	★★★
Calendrier	**2022** | **2023** | **2024** | **2025 et +**

Intitulé de l'action	Accompagner les petits propriétaires dans leurs projets forestiers
Objectif stratégique	Redonner une dynamique à des parcelles forestières abandonnées en facilitant leur gestion par augmentation de la surface ou par une association de propriétaires.
Ambitions du territoire pour cette action	- Inciter les propriétaires forestiers ayant des petites surfaces à gérer leurs bois. - Faciliter les prises de contacts avec les professionnels de la filière pour que les propriétaires aient une meilleure connaissance des acteurs du territoire. - Former les nouveaux propriétaires aux bonnes pratiques sylvicoles et leurs transmettre la « culture forestière ».
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	CNPF Fibois Pays de la Loire Fransylva
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Recevoir des formations sur le territoire expliquant la gestion forestière, la vente de bois, la fiscalité etc… - Visiter les parcelles de ces propriétaires pour échanger avec eux du potentiel forestier et de leurs projets. - Organiser la venue de professionnels (scieurs, entreprises de travaux forestiers, scieries mobiles…) sur une ou plusieurs journées pour initier le regroupement des travaux forestiers entre propriétaires. - Proposer à des propriétaires plus expérimentés de présenter leurs forêts pour donner un exemple.
Indicateurs de suivi	Nombre de formations accueillies (nb) Nombre de projets accompagnés (nb)
Moyens financiers à consacrer	Aucun **Moyens financiers estimés** X
Temps de travail à consacrer	Accompagnement des propriétaires Accueil des formations et organisation de celles-ci **Temps de travail estimé** X
Priorité de l'action	★★
Calendrier	**2022** | **2023** | **2024** | **2025 et +**

Enjeu 2 : Renforcer la filière forêt-bois locale et favoriser les circuits courts

Intitulé de l'action	Donner plus de visibilité aux entreprises de la filière
Objectif stratégique	Valoriser les ressources en bois local auprès de partenaires du territoire permettrait aux propriétaires d'obtenir un revenu provenant de leurs bois et ainsi d'avoir des ressources financières pour gérer durablement leurs forêts. Pour les entreprises de la filière bois, un approvisionnement local assure une matière première non soumise à la concurrence internationale.
Ambitions du territoire pour cette action	- Mettre en relation les professionnels locaux et les propriétaires. - Lister les entreprises sur une plateforme aisément accessible. - Aider les propriétaires à bien comprendre les différentes caractéristiques des entreprises forestières pour savoir à qui faire appel en cas de besoin.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	CNPF : Centre National de la Propriété Forestière Fibois Pays de la Loire
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Créer d'un annuaire répertoriant les professionnels sur le site de la Communauté de Communes - Lier ce répertoire à "La Forêt Bouge" - Faire des fiches de synthèse sur le rôle des différentes entreprises au cours d'un cycle de la parcelle
Indicateurs de suivi	Nombre de visites sur l'annuaire de la communauté de communes (nb)
Moyens financiers à consacrer	Créer un support avec l'annuaire et les fiches résumées pour être distribuées aux propriétaires **Moyens financiers estimés** 
Temps de travail à consacrer	Rédaction des fiches Compléter et mettre à jour les coordonnées des professionnels des filières forêts bois. **Temps de travail estimé** 
Priorité de l'action	★★
Calendrier	**2022** / **2023** / **2024** / **2025 et +**

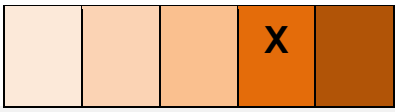
Intitulé de l'action	Développer le bois énergie sur le territoire
Objectif stratégique	Le bois est un matériau qui va libérer, lors de sa combustion, le carbone séquestré sous forme de biomasse au cours de sa vie. Le bois énergie a donc un cycle de vie avec des émissions carbonées réduites par rapport à d'autres moyens de chauffage grâce à cette dette carbone. Néanmoins, cela n'est valable qu'en considérant un taux de prélèvement et de renouvellement adapté à cette pratique.
Ambitions du territoire pour cette action	- Faciliter la mise en relation entre les propriétaires vendeurs de bois bûches et les habitants. - Encourager l'utilisation du bois énergie sur le territoire avec intelligence. - Favoriser un approvisionnement local en plaquettes. - Encourager les propriétaires de haies et de boisements à valoriser le bois d'éclaircies et de tailles par ce biais.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Fibois Pays de la Loire Professionnels de la filière bois sur le territoire ADEME SYDELA CIVAM 44 CNPF
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Organisation de journées de ventes de bois énergie pour faciliter la valorisation de petits lots de bois (éclaircie de haies, taillis etc…). - Rendre disponible dans les mairies la liste des propriétaires susceptibles de fournir du bois énergie. - Encourager l'utilisation des chaufferies à plaquettes au sein des collectivités pour encourager un approvisionnement local. - Faciliter l'approvisionnement en bois énergie et proposer l'implantation d'une aire de stockage pour regrouper à l'échelle des bâtiments publics ou des lotissements - Mettre en relation les propriétaires forestiers ayant des coupes valorisables en bois énergie et favoriser leur regroupement dans les travaux forestiers et la revente des bois - Créer une filière de valorisation des résidus de bois des petites entreprises en bois énergie - Proposer une journée de formation aux habitants pour apprendre à couper du bois en sécurité et en respectant la gestion forestière du propriétaire.

Indicateurs de suivi	Nombre de projets (investissement matériel) de chaufferies et/ou de réseaux de chaleur au bois, initiés ou accompagnés par l'action (nb) Nombre d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le chauffage au bois (nb)	
Moyens financiers à consacrer	Mettre en place de chaufferies plaquettes locales sur des bâtiments publics Payer un formateur sur le bûcheronnage	**Moyens financiers estimés** 
Temps de travail à consacrer	Mise en relation Organisation des évènements avec les structures partenaires	**Temps de travail estimé** 
Priorité de l'action	★★	
Calendrier	**2022** / **2023** / **2024** / **2025 et +**	

Intitulé de l'action	Encourager la production de bois de qualité « bois d'œuvre »
Objectif stratégique	Le stockage du carbone dans des objets et des structures en bois permet de capturer le carbone par-delà la mort de l'arbre et de favoriser l'émergence de nouvelles générations d'arbres en forêt. Développer le bois d'œuvre sur le territoire permettrait d'encourager le stockage carbone et de trouver des débouchés locaux pour le bois des forêts du territoire.
Ambitions du territoire pour cette action	- Informer les collectivités sur les avantages des bâtiments bois et les former sur les démarches pour utiliser du bois local dans les marchés publics. - Informer les habitants sur les maisons individuelles bois. - Installer des infrastructures ou accompagner leurs installations dans le but d'améliorer l'approvisionnement et l'utilisation de matériaux bois locaux. - Augmenter le volume de bois d'œuvre disponible sur le territoire venant de forêts gérées durablement.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Fibois Pays de la Loire Entreprises de la filière sur le territoire.
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Communiquer sur l'utilisation du bois d'œuvre auprès des habitants et des territoires (élus, techniciens) et encourager les projets de construction qui en utilisent. - Travailler avec les communes pour favoriser les matériaux biosourcés dans certaines zones d'habitation. - Organiser des visites pour montrer les débouchés des bois d'œuvre et la valorisation des résidus en bois énergie. - Développer la gestion en futaie sur les parcelles ayant le potentiel. - Mutualiser le transport, le séchage, le stockage ou bien le sciage des bois locaux entre les entreprises intéressées dans le cadre par exemple d'un système de coopérative.
Indicateurs de suivi	Volume de bois d'œuvre mobilisable estimé (en m^3). Nombre d'actions d'accompagnement visant à améliorer l'exploitation et la commercialisation des bois (nb).
Moyens financiers à consacrer	Option 1 : Rechercher la possibilité de financer une installation de stockage des grumes sur le territoire. (**X**) Option 2 : Collaborer avec un tiers et louer une parcelle du territoire (**X**)

Moyens financiers estimés

X				X

Temps de travail à consacrer	Temps nécessaire au contact des entreprises motivées pour un projet d'approvisionnement local Animation et organisation avec les partenaires de l'action	**Temps de travail estimé** 
Priorité de l'action	★★	
Calendrier	**2022** / **2023** / **2024** / **2025 et +**	

Intitulé de l'action	Mettre en avant de nouveaux débouchés
Objectif stratégique	Les plaquettes obtenues par un broyage sont difficiles à utiliser en chaufferie sans traitement préalable (dépoussiérage, séchage etc…), cette logistique peut freiner la valorisation, il est donc important de trouver de nouveaux débouchés.
Ambitions du territoire pour cette action	-Mettre en avant des utilisations nouvelles du bois hors bois d'œuvre -Favoriser la taille des haies et les éclaircies par la valorisation des coupes
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Chambre de l'agriculture CUMA
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Lancer une journée annuelle de vente de plaquettes pour le paillage en même temps que celle du bois bûche (exemple sur le format : « T'as pas un peu ? » au Poiré sur Vie). - Favoriser l'accès à un broyeur pour les particuliers, propriétaires forestiers et collectivités (limite les brulis, permet de laisser les rémanents sur place, désengorger les déchèteries). - Former des agriculteurs volontaires à l'utilisation du paillage bois dans les stabulations.
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation ou de formation sur la transformation et valorisation du bois (nb)
Moyens financiers à consacrer	**Moyens financiers estimés** X | | | |
Temps de travail à consacrer	Organisation de la journée ou les journées sur les communes **Temps de travail estimé** | X | | |
Priorité de l'action	★
Calendrier	**2022** | **2023** | **2024** | **2025 et +**

Enjeu 3 : Accompagner les acteurs vers une gestion durable des boisements

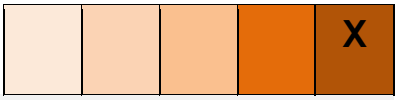
Intitulé de l'action	Développer les Documents de Gestion Durable (DGD)
Objectif stratégique	Les documents de gestion sont des outils incontournables pour gérer une forêt mais c'est aussi un excellent moyen d'impliquer son propriétaire dans sa gestion. L'élaboration de ces derniers permet de connaitre les bonnes pratiques, de programmer les coupes à venir, et de réfléchir à la gestion de sa forêt sur le long terme. Augmenter le nombre de DGD sur le territoire est donc un axe indispensable de la charte.
Ambitions du territoire pour cette action	- Augmenter le nombre de forêts sous document de gestion durable. - Faire connaître ces documents auprès des propriétaires et des habitants.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	CNPF Fransylva
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Communiquer sur les DGD auprès des moyens et petits propriétaires forestiers (sous 25ha). - Accueillir des formations CNPF sur ces documents ou bien une démonstration chez un propriétaire.
Indicateurs de suivi	Surface de forêts privées dotées d'un document de gestion/surface totale de forêt privée (en %) Nombre de propriétés de 4 à 25 ha dotées d'un document de gestion durable/nombre total de propriétés de 4 à 25 ha (%).
Moyens financiers à consacrer	**Moyens financiers estimés** X |			
Temps de travail à consacrer	Communication autour des DGD **Temps de travail estimé** X |			
Priorité de l'action	★★★
Calendrier	**2022** | **2023** | **2024** | **2025 et +**

Intitulé de l'action	Adapter les travaux forestiers aux enjeux environnementaux
Objectif stratégique	La gestion durable passe par une bonne compréhension de l'équilibre entre prélèvement forestier et respect du milieu. Le but est donc que les propriétaires s'imprègnent au mieux de cet enjeu pour protéger leurs forêts d'une dégradation du milieu.
Ambitions du territoire pour cette action	- Mieux comprendre l'intérêt des zones à protéger sur les forêts privées. - Transmettre les bonnes pratiques des travaux forestiers aux propriétaires et aux entreprises forestières locales.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Fibois Pays de la Loire CNPF
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Répertorier les zones humides et les zones fragiles. - Former les propriétaires à prendre en compte ces zones fragiles et les encourager à discuter des spécificités de leurs sols avec l'ETF avant les travaux forestiers puis valider le bon respect de ces consignes après coupe. - Communiquer sur les formations de Fibois Pays de la Loire sur les bonnes pratiques de l'exploitation forestière. - Organiser des après-midis de formation autour des sols des forêts du territoire et sur les itinéraires sylvicoles possibles selon leur composition.
Indicateurs de suivi	Surface de zones sensibles répertoriée (en hectare) Nombre d'actions d'accompagnement (immatérielles) favorisant la mise en cohérence de la préservation de l'environnement (nb)
Moyens financiers à consacrer	Paiement des formateurs **Moyens financiers estimés** X
Temps de travail à consacrer	Organisation des animations et formations **Temps de travail estimé** X
Priorité de l'action	★★

Calendrier	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et +**

Enjeu 4 : Adapter les forêts locales aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux

Intitulé de l'action	Favoriser la séquestration du carbone
Objectif stratégique	Les arbres vont utiliser le CO2 atmosphérique afin de former des sucres qui constitueront ensuite leur biomasse. Les jeunes arbres vont séquestrer plus qu'ils ne rejettent en respirant. Favoriser les sylvicultures optimisant cette séquestration carbone permettrait de participer à l'effort contre le réchauffement climatique.
Ambitions du territoire pour cette action	- Augmenter la séquestration carbone sur le territoire. - Permettre que les sylvicultures favorisant la séquestration carbone soient considérées comme un bénéfice pour les propriétaires forestiers (aide financière)
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	ADEME GERM CRPF
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Communiquer sur le Label Bas Carbone auprès des propriétaires et des entreprises du territoire - Développer des alternatives de gestion forestière (futaie régulière, irrégulière, mélange des essences résineux/feuillus, etc…) - Accompagner les propriétaires le souhaitant vers le boisement de terres libres - Communiquer sur les aides financières à la forêt et rendre accessible les informations sur ces aides en créant un guide des aides (en complément de l'onglet dédié sur le site « la Forêt Bouge ») - Construire un projet de dispositif de compensation carbone territoriale pour valoriser des projets arborés avec des co-bénéfices (ex : Breizh Bocage Investissement)
Indicateurs de suivi	Nombre de projets valorisant la séquestration carbone déposés (nb). Nombre de personnes sensibilisées ou formées à l'amélioration et dynamisation de la sylviculture suite à ces actions (nb).
Moyens financiers à consacrer	**Moyens financiers estimés** X

Temps de travail à consacrer				**Temps de travail estimé** 
Priorité de l'action	★★★			
Calendrier	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et +**

Intitulé de l'action	Prendre en compte la biodiversité
Objectif stratégique	Parmi les nombreuses fonctions qui caractérisent la forêt, son rôle d'habitat pour la faune et la flore est primordial. Afin de préserver les écosystèmes, la charte forestière souhaite le prendre en compte dans ses actions.
Ambitions du territoire pour cette action	- Adapter la gestion forestière à la biodiversité présente - Mettre en évidence des spécificités écosystémiques des forêts du territoire - Favoriser le maintien ou l'augmentation des espèces sur le territoire
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	CPIE LPO CNPF OFB
Les différentes étapes de mise en œuvre	- En partenariat avec le CPIE, le PCAET et les communes, réaliser d'un atlas de la biodiversité sur le territoire, dont les forêts - Utiliser le recensement des parcelles à fortes biodiversité pour proposer aux propriétaires de prendre en compte les spécificités de ces zones dans leurs plans de gestion et faire connaître l'indice de biodiversité potentielle - Proposer aux forêts publiques de mettre en place des parcelles témoins avec des itinéraires sylvicoles expérimentaux et plus ou moins d'interventions humaines. - Diversifier les essences dans la forêt et le bocage (notamment essences mellifères en partenariat avec le projet Mellifor) - Intégrer les zones sensibles, fragiles et fortes en biodiversité dans les PLUs pour pouvoir protéger ces milieux - Encourager les techniques de sylvicultures favorables à la biodiversité comme la régénération naturelle, les ilots de sénescences, la présence « d'arbre bio » sur les parcelles, etc… - Mettre en place une aide favorisant la diversification des peuplements
Indicateurs de suivi	Surface de parcelles considérées comme zone sensible (en hectare) Nombre de propriétaires concernés par l'aide à la diversification (nb)
Moyens financiers à consacrer	Aide à la diversification : Ex : Taux d'essences par hectare **Moyens financiers estimés** X **Temps de travail estimé**

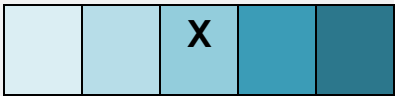
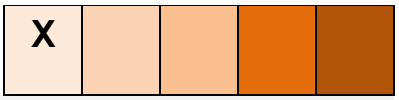
Temps de travail à consacrer				X
Priorité de l'action	★★★			
Calendrier	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et +**

Intitulé de l'action	Encourager le stockage et la substitution carbone par l'utilisation du matériau bois.
Objectif stratégique	L'utilisation du bois peut représenter une contrainte économique et logistique auprès des habitants. Cependant, il est aussi possible à leur échelle de participer à la réduction du carbone. Cette action vise à communiquer sur les atouts du bois chez les particuliers mais aussi des bonnes pratiques notamment dans le bois énergie.
Ambitions du territoire pour cette action	- Transmettre une bonne compréhension du fonctionnement des appareils de combustion bois. - Valoriser l'utilisation d'aménagement, d'ameublement (intérieur ou extérieur) et de construction bois massif durable auprès des habitants.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	ADEME Fibois Pays de La Loire
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Promouvoir le bois énergie en travaillant avec le chargé de mission PCAET afin de communiquer sur les bonnes pratiques de combustion et sur la rénovation énergétique - Développer les partenariats avec des entreprises locales et utilisant du bois local pour faire du mobilier extérieur des espaces publics (tables de pique-nique, ganivelles, clôtures etc…)
Indicateurs de suivi	Nombre total de personnes présentes aux actions de sensibilisation sur le bois énergie (nb) Nombre d'entreprises souhaitant participer aux projets (nb)
Moyens financiers à consacrer	Appel à projet de la Communauté de Communes pour utiliser du bois massif dans **Moyens financiers estimés** X
Temps de travail à consacrer	Temps partagé avec le.a chargé.e de mission PCAET **Temps de travail estimé** X
Priorité de l'action	★★
Calendrier	**2022** | **2023** | **2024** | **2025 et +**

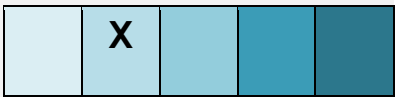
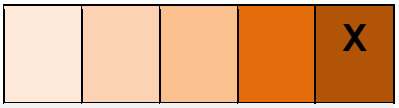
Enjeu 5 : Considérer les enjeux sociaux des espaces naturels

Intitulé de l'action	Récréer un lien entre habitants et propriétaires forestiers
Objectif stratégique	La société ayant évolué au cours des dernières dizaines d'années, les habitants n'ont plus la même utilisation du bois, ni la même compréhension de la chasse et de la gestion forestière. D'un autre côté, les inquiétudes des propriétaires forestiers n'ont parfois pas facilité la communication. Il est donc important pour que les autres actions se fassent plus aisément, de récréer un dialogue entre les habitants et les forêts.
Ambitions du territoire pour cette action	- Réinstaurer une confiance entre forestiers et habitants. - Permettre une meilleure compréhension de la propriété privée forestière
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Les Historiens du Pays de Retz Fransylva
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Communiquer sur la propriété privée : journée de rencontre entre les propriétaires et les habitants, visite en forêt, intervention en milieu scolaire, rééditer l'événement estival Sylv'barde (Annexe C), etc… - Programmer une exposition en partenariat avec les historiens du pays de Retz sur l'histoire des forêts du territoire.
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes présentes lors de l'exposition (nb) Nombre d'actions de sensibilisation sur la propriété privée (nb)
Moyens financiers à consacrer	Paiement pour les recherches des historiens du pays de Retz Sylv'barde : Communication : 165 € + conteurs pour 3 séances : 2 500 € **Moyens financiers estimés** : X (3e case sur 5)
Temps de travail à consacrer	Organisation des rencontres **Temps de travail estimé** : X (2e case sur 5)
Priorité de l'action	★★
Calendrier	**2022** | **2023** | **2024** | **2025 et +**

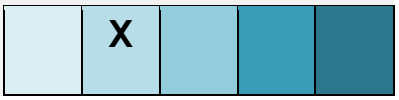
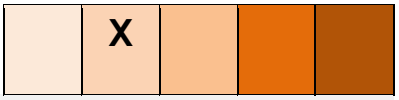
Intitulé de l'action	Eduquer autour des enjeux forestiers
Objectif stratégique	Cette action a pour objectif de rendre les interventions en forêt plus compréhensibles pour les habitants.
Ambitions du territoire pour cette action	- Expliquer la gestion durable et les interventions en forêt aux habitants. - Diminuer les préjugés sur l'impact de la gestion forestière sur la biodiversité. - Informer sur les réalités de la chasse en forêt.
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Fédération départementale des chasseurs Fransylva CPIE
Les différentes étapes de mise en œuvre	-Journée de visites avec les habitants pour discuter de la gestion durable des forêts et la biodiversité (avec le CPIE) -Communiquer sur l'équilibre sylvo-cynégique et son importance pour la forêt - Réaliser une cartographie des secteurs qui seront chassés sur les week-ends (pas trop précise pour éviter des actes perturbateurs pour les chasseurs, mais assez pour informer les citoyens sur les zones accessibles sans danger ou avec précaution)
Indicateurs de suivi	Nombre de visites sur le site cartographiant les secteurs chassés sur le week-end (nb) Nombre de participants aux visites (nb)
Moyens financiers à consacrer	Partenariat avec le CPIE **Moyens financiers estimés** X
Temps de travail à consacrer	Elaborer un outil informatif sur les zones chassées. **Temps de travail estimé** X
Priorité de l'action	★
Calendrier	**2022** | **2023** | **2024** | **2025 et +**

Intitulé de l'action	Faciliter l'accès à la nature des habitants			
Objectif stratégique	Une des principales sollicitations des élus intercommunaux est de rendre les espaces boisés plus accessibles au public. Cependant, les forêts étant majoritairement privées, il faut développer de nouveaux accès à la nature afin que les habitants puissent s'y rendre librement.			
Ambitions du territoire pour cette action	- Augmenter la surface de forêt publique - Former un réseau de sentiers ruraux arborés et ombragés			
Structure(s) pilote(s) de l'action	Communes CCSRA			
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Fédération des chasseurs et associations du territoire (randonnée et chasse) avec le projet Ekosentia ONF			
Les différentes étapes de mise en œuvre	-Encourager l'entretien et l'extension des forêts appartenant aux collectivités. -Réaliser un inventaire des chemins ruraux sur toutes les collectivités. -Entretenir et cartographier un réseau de sentiers des collectivités. -Encourager la création d'arboretums dans le cadre de « une naissance, un arbre » sur les communes.			
Indicateurs de suivi	Surface de forêts appartenant aux collectivités supplémentaire (en hectare)			
Moyens financiers à consacrer	Les moyens dépendent de la volonté des collectivités à acheter des parcelles.	**Moyens financiers estimés** 		
Temps de travail à consacrer	Il y a beaucoup de structures partenaires de l'action, le temps à consacrer est donc très partagé.	**Temps de travail estimé** 		
Priorité de l'action	★			
Calendrier	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et +**

Enjeu 6 : Conserver et dynamiser le patrimoine arboré

Intitulé de l'action	Connaitre le territoire
Objectif stratégique	Pour mieux protéger les boisements mais aussi l'arbre sous toutes ses formes, il est important de connaitre l'existant et de le mettre en évidence pour l'intégrer au patrimoine mais aussi pour veiller à sa bonne santé.
Ambitions du territoire pour cette action	-Inventorier les boisements et surveiller leurs bonnes conditions sanitaires -Intégrer dans le patrimoine les arbres remarquables et les gites forestiers
Structure(s) pilote(s) de l'action	CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Office de Tourisme Communes CNPF
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Compléter l'inventaire des boisements - Utiliser l'inventaire pour répertorier les problèmes sanitaires et faire une veille régulière pour surveiller l'évolution de ces peuplements - Intégrer dans le PLU les petits boisements, des arbres remarquables et des haies afin de les protéger - Organiser un concours photos sur la communauté de communes pour photographier l'arbre remarquable près de chez soi et exposition itinérante d'une sélection de ces photos.
Indicateurs de suivi	Nombre de participants aux concours photos (nb) Surface de petits boisements inventoriés dans les PLUs (en hectare)
Moyens financiers à consacrer	Pour 24 photos imprimées : 400 € Pour les supports/cadre : 250 € **Moyens financiers estimés** 
Temps de travail à consacrer	Finaliser l'inventaire sur les boisements Temps mis en commun avec d'autres actions **Temps de travail estimé** 
Priorité de l'action	★★
Calendrier	**2022** | **2023** | **2024** | **2025 et +**

Intitulé de l'action	Planter, gérer et valoriser les haies
Objectif stratégique	La gestion des haies est un enjeu très important dans les territoires ruraux comme la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique. Bien que la nouvelle PAC bonifie les haies, il est important qu'elles soient maintenues et gérées pour renforcer leurs caractéristiques écologiques.
Ambitions du territoire pour cette action	- Planter des haies cohérentes au niveau environnemental (épaisseurs, essences, talus etc.…) - Encourager les agriculteurs à adopter des plans de gestion et de labélisation de leurs haies.
Structure(s) pilote(s) de l'action	Syndicats de bassins versants (SAH et Bassin versant de Grand-Lieu) Chambre d'agriculture
Structure(s) partenaire(s) de l'action	AFAC CUMA CCSRA
Les différentes étapes de mise en œuvre	- Encourager l'entretien des haies par des formations auprès des agriculteurs. - Mettre à disposition des outils pour entretenir les haies. - Développer la labélisation des haies et les bonnes pratiques de gestion avec des plans de gestions durables des haies. - Protéger des milieux humides avec le financement de nouvelles haies. - Construire un référentiel de haies types avec le niveau de « service environnemental » de chacune et leurs coûts. - Communiquer sur le concept de forêt linéaire.
Indicateurs de suivi	Surface de haies avec documents de gestion ou labélisation sur le territoire (en m^2)
Moyens financiers à consacrer	**Moyens financiers estimés** X |			
Temps de travail à consacrer	**Temps de travail estimé** X |			
Priorité de l'action	★★★
Calendrier	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et +**

Intitulé de l'action	Encourager toutes les initiatives de boisements
Objectif stratégique	Bien que la charte se concentre sur les espaces forestiers, il n'est pas incohérent d'encourager les habitants et entreprises hors filière à s'intéresser aux boisements d'espaces non arborés (terrains vagues, pelouses, jardins des particuliers). Cette action vise à impliquer tous les individus volontaires dans l'effort de lutte contre le réchauffement climatique avec notamment la régulation des températures par les arbres mais en encourageant la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques.
Ambitions du territoire pour cette action	- Communiquer sur l'importance des arbres individuels et les rangées d'arbres urbains et rappeler la réglementation des coupes (déclaration auprès de la mairie). - Développer l'agroforesterie sur le territoire
Structure(s) pilote(s) de l'action	Communes CCSRA
Structure(s) partenaire(s) de l'action	Chambre d'agriculture CAUE 44 CUMA CPIE
Les différentes étapes de mise en œuvre	- En association avec les initiatives de Troc plantes, pour boiser des terrains de privés volontaires (habitants ou entreprises). - Communiquer sur l'agroforesterie auprès des agriculteurs lors de réunion en partenariat avec la CUMA. - Sensibiliser la population à l'importance des arbres dans les jardins, lotissements et villes. - Conseiller et créer un guide sur les arbres locaux adaptés au milieu urbain et paysager.
Indicateurs de suivi	Nombre d'entreprises agricoles sensibilisées à l'agroforesterie (nb)
Moyens financiers à consacrer	Prestation de la CAUE, CPIE et CUMA **Moyens financiers estimés** 
Temps de travail à consacrer	**Temps de travail estimé** 
Priorité de l'action	★

Calendrier	**2022**	**2023**	**2024**	**2025 et +**

Annexe A

Compte rendu de l'atelier « La Filière foret bois locale »

Mercredi 26 mai

Présence :

Présents

Monsieur Claude Naud	Vice-Président de la Commission Environnement
Monsieur Samuel Rialland	Représentant d'Atlanbois - Interprofession forêt-bois
Madame Bérénice Tigier	Ingénieure au Centre National de la Propriété Forestière
Monsieur Jean-François Roy	Propriétaire forestier
Monsieur Bertrand de Grandmaison	Propriétaire forestier et représentant de Fransylva
Monsieur Gilles Baud	Scierie Mobile du Bocage
Monsieur Pascal Bretéché	Scierie Mobile Bretéché
Monsieur Alexis Regoulassy	Atlantique Bretagne Combustible
Monsieur Pascal Guilbaud	Charpentier du Bord de Logne
Monsieur Fabrice Merceron	Menuiserie Merceron
Monsieur Nicolas Couëdel	SARL de la Coulée - Traction animale et bûcheronnage
Monsieur Nathan Martin	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
Madame Juliette Desprez	Chargée de mission Charte Forestière du Territoire

Excusés

Monsieur Guillaume Potier	Menuiserie Intérieur Bois Création
Monsieur Guy Bourlès	Ligue de Protection des Oiseaux
Monsieur Samuel Hermouet	Gestionnaire Forestier

Eléments de contexte :

Le matériau bois sur le marché mondial :

La COVID19 a causé une forte désynchronisation de l'économie mondiale. Les secteurs de la construction dans de nombreux pays ont repris leurs activités récemment et ont même vu la demande de rénovation et de nouveaux bâtiments augmentée. Le bois, comme d'autres matériaux, est donc fortement sollicité. La France qui importait une partie de ses bois de pays producteurs, voit la grande majorité des lots partir pour les États-Unis

et la Chine qui vont les acheter plus chers. Le prix du bois est donc en forte augmentation et les approvisionnements plus difficiles pour les entreprises de l'aval.

Diagnostic du territoire :

La filière locale pourrait être un moyen de sécuriser l'approvisionnement des entreprises. Les arbres présents ne sont parfois pas valorisés ou peu valorisés comme ils pourraient l'être. L'exemple des terrasses a été utilisé par Monsieur Gilles Baud pour illustrer l'utilisation possible du châtaignier en bois d'œuvre.

Nous abordons aussi la perte du brevet français sur le bois rétifié. Cette technique permet de donner plus de durabilité au bois contre une légère perte de résistance mécanique grâce à une pyrolyse de celui-ci. Les molécules nourrissant habituellement les champignons et les xylophages seront modifiées chimiquement de sorte à ne plus les attirer.

Deuxième enjeu de la Charte Forestière du Territoire : Renforcer la filière forêt-bois locale et favoriser les circuits courts :

Développer le bois Énergie sur le territoire :

Monsieur Alexis Regoulassy exprime l'envie de son entreprise de créer plus de relation entre l'amont et l'aval et de travailler avec du bois plus local. Pour cela, une bonne connaissance des acteurs de l'amont est nécessaire. Il rappelle que la filière bois énergie est une voie de valorisation pour les bois à faible potentiel, mais qu'il est compliqué de se déplacer pour des petits lots.

Il pourrait donc être intéressant pour eux de mettre aussi en contact les propriétaires forestiers souhaitant vendre des lots de bois avec une valorisation en énergie pour qu'ils se regroupent au niveau des coupes mais aussi de la vente.

NOUVELLE ACTION PROPOSEE :

« Mettre en relation les propriétaires forestiers ayant des coupes valorisables en bois énergie et favoriser leurs regroupements dans les travaux forestiers et la revente des bois »

Lors des discussions, il a aussi été abordé que les chutes de bois dans les entreprises (scieries mobiles, charpentiers etc..) n'étaient pas toujours valorisées. Il serait aussi possible de regrouper ces produits connexes et de les valoriser auprès des entreprises de bois énergie volontaires.

NOUVELLE ACTION PROPOSEE :

« Créer une filière de valorisation des produits connexes des petites entreprises »

Exploitation des bois locaux :

Monsieur Nicolas Couëdel explique que son activité de traction animale et de bûcheronnage intervient souvent en complément des machines motorisées utilisées pour le débardage. Son activité permet d'amener les grumes aux chemins de débardage et protège ainsi les sols situés hors de ces voies qui accueillent les engins et permet la diminution des voies de circulation dans les forêts. Cette pratique semble répondre à une demande de la part des propriétaires qui souhaitent protéger le sol forestier et paraît adaptée à une exploitation des petites parcelles.

Concernant les scieries mobiles, Monsieur Gilles Baud explique que leur souplesse d'intervention représente un avantage. Cependant, elles doivent tout de même faire quelques dizaines de kilomètres lors de leurs déplacements, tout comme les entreprises de travaux forestiers élagueurs, exploitants et d'autres entreprises de l'amont. Pour compenser ce manque de professionnels sur la Communauté de Communes, il serait intéressant de donner plus de visibilité aux entreprises intervenant sur le territoire, mais aussi de créer un réseau de professionnels qui faciliteraient l'exploitation des bois locaux.

L'exemple de Cerizay a été cité, la ville faisant venir sur une semaine entière une scierie mobile pour que tous les propriétaires mais aussi les habitants puissent valoriser leurs arbres dépérissants. La commune va elle aussi valoriser ses arbres en fin de vie et les transformer ensuite par le biais d'un agent territorial menuisier.

NOUVELLE ACTION PROPOSEE :

« Organiser la venue de professionnels de l'amont sur une ou plusieurs journées pour initier le regroupement des coupes entre propriétaires »

Valorisation en bois d'œuvre :

Même s'il est possible pour certaines petites entreprises de s'approvisionner localement, Monsieur Fabrice Merceron explique qu'il est difficile pour les entreprises de s'occuper de la logistique que demande la gestion complète de l'approvisionnement (de l'arbre à la planche séchée). C'est aussi un métier à part entière qui demanderait beaucoup trop de temps aux employés. De même, le séchage est à prendre en compte. Pour éviter que les bois travaillent après la pose, il faut atteindre le taux d'humidité de 12 %, or le séchage naturel ne garantit pas cette exigence.

Monsieur Guilbaud le rejoint sur l'aspect logistique en expliquant qu'il travaille actuellement en flux tendu pour proposer les bois adéquats à chaque contrat, d'autant plus avec un besoin en bois d'environ 100 m3 par an. En passant par un système traditionnel, il faudrait une grande capacité de stockage et un capital immobilisé important. Pour eux, il est plus facile de passer par une entreprise garantissant une qualité du bois, un séchage calibré et s'occupant du stockage du matériau.

Une possibilité pour favoriser l'approvisionnement en circuit court serait de regrouper les bois à sécher et les envoyer en scierie locale où il serait possible de sous-traiter le séchage ou bien d'utiliser les séchoirs de méthaniseurs par exemple. Une autre possibilité serait de mutualiser le transport des grumes de la forêt aux aires de stockage où elles pourraient être sciées.

NOUVELLE ACTION PROPOSEE :

« Mutualiser le transport, le séchage, le stockage ou bien le sciage des bois locaux entre les entreprises intéressées dans le cadre par exemple d'un système de coopérative »

Conclusion :

L'utilisation des bois locaux pourrait répondre à un besoin de valoriser les forêts du territoire et d'assurer un approvisionnement pour diminuer le besoin d'import de matériaux. Cette filière locale pourrait aussi encourager les propriétaires à gérer durablement leurs forêts.

Dans un premier temps, il serait intéressant de mettre en relation les professionnels travaillant localement avec les propriétaires forestiers. Ensuite, comme il est difficile pour les entreprises de passer par les circuits courts sans modifier de nombreux aspects de leurs infrastructures et de leurs logistiques, il faudrait faciliter l'approvisionnement et la transformation de matériaux bois locaux.

Annexe B

Compte rendu de l'atelier « La Forêt de demain »

Mercredi 26 mai

Présence :

Présents

Monsieur Claude Naud	Vice-Président de la Commission Environnement
Monsieur Samuel Rialland	Représentant d'Atlanbois - Interprofession forêt-bois
Madame Bérénice Tigier	Ingénieure au Centre National de la Propriété Forestière
Monsieur Jean-François Roy	Propriétaire forestier
Monsieur Bertrand de Grandmaison	Propriétaire forestier et représentant de Fransylva
Monsieur Renaud des Portes de la Fosse	Propriétaire forestier
Monsieur Gilles Baud	Scierie Mobile du Bocage
Monsieur Pascal Bretéché	Scierie Mobile Bretéché
Monsieur Alexis Regoulassy	Atlantique Bretagne Combustible
Monsieur Nathan Martin	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
Madame Juliette Desprez	Chargée de mission Charte Forestière du Territoire

Excusés

Monsieur Guillaume Potier	Menuiserie Intérieur Bois Création
Monsieur Guy Bourlès	Ligue de Protection des Oiseaux
Monsieur Samuel Hermouet	Gestionnaire Forestier

Retour sur le diagnostic du territoire :

Zone humide :

Monsieur Naud précise que l'existence d'inondation sur certaines périodes de l'année ne signifie pas que le territoire est sans risque de sécheresses. La mauvaise répartition des usages de l'eau ainsi qu'une trop grande sollicitation des ressources sont aussi les causes des déficits en eau sur le territoire. Il faut s'inquiéter des phénomènes extrêmes qui

s'accentuent avec un manque d'eau trop important en été, et un trop plein d'eau en hiver.

Haies :

Monsieur Roy a souligné l'importance de protéger les haies qui sont des éléments importants dans la préservation de la qualité de l'eau, la fixation des sols et l'alimentation des nappes. Il souligne le besoin de police vis-à-vis de la destruction des haies. Monsieur Naud a alors expliqué que les maires n'ont pas de compétences de police, mais peuvent surveiller et porter plainte. Cependant pour que la plainte aboutisse, il faut une preuve de la destruction, de longues procédures judiciaires et cela créer souvent des conflits.

NOUVELLE ACTION PROPOSEE :

« Intégrer un inventaire des haies (prioritaires, à valoriser et autres…) en annexe au PLU qui pourront servir de témoins de l'existence des haies »

Il a aussi été rappelé qu'il ne faut pas non plus négliger le rôle des ripisylves dans la préservation des cours d'eau.

Biodiversité :

Il a été notifié la présence de nouvelles espèces aviaires sur le territoire. Le pic noir arrivé récemment s'installe dans des peuplements matures. Les hérons garde-bœufs sont de plus en plus présents ces dernières années et on constate aussi la présence de l'élanion blanc, suivi depuis 2013, notamment sur la forêt de Saint-Mars-de-Coutais et Machecoul-Saint-Même a souligné Monsieur Roy.

Parmi les essences forestières, on retrouve beaucoup de saules, frênes, peupliers et bouleaux en peuplement spontanés. Monsieur Gilles Baud nous explique que ces bois ont des débouchés même si ce sont des marchés de niche. D'expériences, le frêne lui a servi pour des escaliers, le peuplier en bardage etc…

Toutefois, certaines essences comme le frêne sont actuellement fortement menacées ce qui questionne leur utilisation.

Présentation des enjeux :

Quatrième enjeu : Adapter les forêts locales aux changements climatiques et aux enjeux environnementaux

Diversification des essences :

Monsieur Roy nous fait part d'une incohérence dans la politique sylvicole de l'État. En effet, il n'a pu obtenir une subvention pour la plantation de ses 6 ha qu'à condition de réaliser une plantation monospécifique. Actuellement, il n'existe pas d'aides qui

permettent d'avoir au moins deux essences « objectifs » sur une surface de moins de 10 ha. Or, cette condition n'est pas très représentative des parcelles du territoire. Ainsi, il est important de répertorier ces aides et de les étudier afin de voir où se trouve le manque et réfléchir à un possible comblement de celui-ci par la Communauté de Communes (si validation de l'action auprès des élus). Il faudrait par la suite donner de la visibilité aux aides existantes en communiquant sur le site de la Forêt Bouge créé par le CNPF (https://www.laforetbouge.fr/paysdelaloire/les-aides-la-gestion-forestiere) et en distribuant aussi l'information par flyers ou bien par le journal communal pour les faire connaitre à un plus grand nombre.

NOUVELLES ACTIONS PROPOSEES :

« Communiquer sur les aides financières à la forêt et rendre accessible les informations sur ces aides en créant une brochure papier »

« Mettre en place une aide favorisant la diversification des peuplements »

Connaissance des sols :

La diversification des essences est très dépendante des sols présents. Monsieur de Grandmaison a rappelé l'importance que les itinéraires sylvicoles en mélange soient adaptés aux spécificités locales et Monsieur Renaud des Portes de la Fosse rappelle que les mélanges sont plus chers en gestion et en mise en place. Il est donc important que les mélanges d'essences se fassent sur des sols adaptés. Les propriétaires forestiers ont donc demandé s'il serait possible d'avoir une meilleure connaissance des sols du territoire et des essences adaptées.

Au niveau de la connaissance des sols, nous pouvons déjà renvoyer pour un aperçu général sur le site du Géoportail (https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-des-sols). Le propriétaire peut également demander au technicien du CNPF de Loire-Atlantique une analyse du sol de sa parcelle et une aide à la détermination des essences adaptées.

NOUVELLE ACTION PROPOSEE :

« Organiser des après-midis de formation autour des sols et des différentes essences possibles »

Une inquiétude a été émise concernant les professionnels de la forêt qui vont parfois chercher à promouvoir les peuplements monospécifiques sur des sols pauvres. Monsieur Alexis Regoulassy a alors expliqué qu'il y a déjà 10 ans de ça, le réchauffement climatique et la diversification des essences étaient déjà une préoccupation dans les formations des techniciens forestiers.

Cependant, en formant le propriétaire, il sera en mesure de pouvoir discuter de ce sujet et de faire part de ses attentes et inquiétudes au professionnel intervenant sur sa parcelle.

Aménagement urbain et arbres :

Il a été souligné l'importance des arbres dans le milieu urbain, mais surtout que les essences soient locales et adaptées aux milieux.

Atlas de la biodiversité :

La commune de Machecoul-Saint-Même est actuellement en train de réaliser un atlas de la biodiversité en partenariat avec le CPIE. Il serait intéressant de réaliser cet atlas à l'échelle de toutes les communes du territoire. Monsieur Nathan Martin a néanmoins fait remarquer qu'il sera déterminant de prioriser les zones que l'on souhaite étudier plus en détail lors de l'inventaire. Ce travail pourra être réalisé en parallèle de l'inventaire forestier prévu pour connaitre la ressource forestière, les zones sensibles et les peuplements à surveiller au niveau sanitaire.

Réserve de biodiversité :

Les habitants du territoire souhaiteraient avoir accès à la forêt de manière plus régulière. Dans le but de communiquer sur la gestion durable auprès des habitants, une action pourrait permettre de créer des parcelles témoins sur des espaces publics. Ces boisements seront alors bien plus accessibles aux habitants. Cependant Monsieur Claude Naud fait part de sa réserve vis-à-vis du terme de sanctuarisation de ces boisements utilisé dans le cadre de cette action. Il pose aussi la question de l'accès à la nature et des moyens possibles pour éviter une fréquentation massive de ces espaces. Monsieur Renaud des Portes de la Fosse est d'accord pour dire qu'il ne faut pas encourager les visites pour protéger les écosystèmes forestiers.

Monsieur Gilles Baud explique que sur la Communauté de Communes de Pouzauges, le propriétaire de la forêt de la Pelissonnière a rédigé une charte d'accueil du public afin de cadrer les activités sur sa forêt et qu'il pourrait être intéressant de discuter avec lui pour étudier la possibilité de cette solution sur le territoire.

Enjeu 3 : Accompagner les acteurs vers une gestion durable des boisements

Les documents de gestion durable :

Monsieur de Grandmaison insiste sur le fait qu'il faut prioriser les actions de la charte forestière. Les documents de gestion durable sont un point clef pour valoriser les forêts du territoire. Il est important d'encourager les propriétaires n'ayant pas encore de document de gestion durable d'en adopter un.

Dessertes forestieres :

Les actions proposées ne semblent pas être nécessaires pour les participants, elles seront donc à mettre de côté le temps de mener l'inventaire forestier pour pouvoir en connaitre le besoin réel.

Conclusion

Le réchauffement climatique s'annonce comme un enjeu de taille pour les forêts du territoire. Pour lutter contre les dépérissements des essences, la diminution de la biodiversité et favoriser les services écosystémiques de la forêt (séquestration du carbone, qualité de l'eau, régulation des températures…), il est important de protéger les forêts et d'y mener une sylviculture adaptée. Pour cela, les objectifs à prioriser sont :

- Augmenter la séquestration du carbone
- Améliorer la mise en gestion des petites parcelles forestières (par regroupement ou vente/achat)
- Recréer une culture forestière sur le territoire
- Donner une impulsion en réalisant des projets avec la Communauté de Communes
- Valoriser les petits boisements et le bocage

Annexe C

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Charte Forestière du Territoire prend racine….

Évènement Sylv'bardes







Cet été, trois propriétaires ont ouvert les portes de leurs forêts pour recevoir conteurs et spectateurs le temps de l'évènement Sylv'bardes.

Au total, ce sont 80 personnes qui ont pu assister aux séances

Les spectateurs ont d'abord été reçus en musique afin de se rendre à la première étape de la soirée. Là, le propriétaire forestier et la chargée de mission Charte Forestière leur ont expliqué le fonctionnement de la gestion forestière durable et l'histoire de la forêt.

À la fin de cette première partie, les participants ont pu se rendre à l'emplacement suivant pour écouter Maxime Chevrier conter des histoires fabuleuses sur la forêt. Michaël Auger ou Benoit Michaud, pour la seconde représentation, l'accompagnaient en jouant des airs de musique traditionnelle.

Le succès de Sylv'barde et les retours sont très encourageants et permettent de se projeter sur une nouvelle édition l'année prochaine.

Les forestiers, qui ont ouvert leurs parcelles, ont été rassurés par cet accueil du public encadré et convivial. Les participants ont, de leurs côtés, mieux compris le rôle des interventions humaines sur le milieu forestier.

Cet évènement est important pour renouer la confiance et le dialogue entre les habitants et les forestiers sur le sujet de la gestion des forêts